

M A T E R N I T É



Livret **PÔLE MÈRE-ENFANT**



📍 **Maternité de la Polyclinique Reims-Bezannes**
109 rue Louis Victor de Broglie
51430 Bezannes

☎ **03.52.15.16.17**



**POLYCLINIQUE
REIMS-BEZANNES**

Bienvenue à la maternité



Nous sommes ravis de vous accueillir

Sommaire



Le pôle mère-enfant

Présentation.....	p3-4
Les partenaires.....	p5-6-7



Votre grossesse

La préparation à la naissance et à la parentalité.....	p8
Votre suivi médical de grossesse.....	p9
Anesthésie.....	p10
Votre dossier médical.....	p10



Votre accouchement

Quelques conseils.....	p11
Votre arrivée à la maternité.....	p12
Si vous devez avoir une césarienne.....	p13



Votre séjour à la maternité

Présentation.....	p14
Journée type.....	p15
Soins à la maman.....	p16
Soins au bébé.....	p16
Les visites.....	p17
Les souvenirs.....	p17
Quelques consignes à respecter.....	p17
Les dépassements d'honoraires.....	p18
Les modalités de sortie.....	p18



La déclaration de naissance

Formalités relatives à la déclaration de naissance.....	p19
---	-----

Annexes



Le pôle mère-enfant

Présentation

Le pôle périnatalité de la polyclinique Reims-Bezannes a ouvert ses portes en 2018.

Le pôle se veut moderne et accueillant et se situe au 3ème étage du bâtiment principal de la polyclinique Reims-Bezannes.



La maternité de la polyclinique Reims-Bezannes accompagne environ 3100 naissances par an.

Des visites de la maternité sont possibles sur réservation. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat ou des sages-femmes.



Une unité de consultation (gynécologues obstétriciens, sages-femmes)



Une unité d'hospitalisation

Une unité d'hospitalisation divisée en deux secteurs : le 3 SUD (sol vert) avec 25 lits et le 3 CENTRE (sol turquoise) avec 31 lits.

3 CENTRE

31 

Sol turquoise



40 chambres particulières

Pour consulter les différentes prestations vous pouvez demander la carte hôtelière



dont **6** chambres prestigies



8 chambres doubles

3 SUD

25 

Sol vert



2 chambres Personnes à Mobilités Réduites (PMR)

Les futures mamans avec une pathologie de grossesse peuvent également être hospitalisées à la maternité, de quelques jours à quelques semaines en fonction de la pathologie.





Une unité de naissance



2 salles d'accouchements
"nature"



7 salles d'accouchements
plus traditionnelles



2 salles de césariennes



1 salle de réveil contiguë



1 salle de réanimation néonatale

Les urgences maternité sont ouvertes 24/24h et 7/7j.

Les salles d'accouchement sont équipées de ballons et de coussins et les salles "nature" de suspensions et d'une baignoire pour vous permettre de vivre au mieux le travail. Les salles de naissance sont spacieuses et favorisent la mobilité si vous le souhaitez. L'accouchement dans l'eau n'est pas envisageable.

Votre conjoint (ou une personne de votre choix) participe à toutes les étapes de l'accouchement, en fonction de votre projet commun.



Une unité de néonatalogie

15 lits et de niveau 2B

Les bébés prématurés y sont pris en charge à partir de 32 SA et de 1500g

Vous avez la possibilité de rédiger un **PROJET DE NAISSANCE** avec l'aide de votre sage-femme libérale.

Ce projet, que vous pouvez nous transmettre par mail (entree.maternite@groupe-courlancy.com) ou par courrier, nous permet de connaître vos souhaits lorsque le jour de la naissance de votre bébé arrive enfin. Cela concerne, par exemple, la position dans laquelle vous souhaitez accoucher, si vous désirez ou non une péridurale, ou tout autre attente liée à votre accouchement.

L'équipe fera le maximum pour respecter votre projet, tout en garantissant votre sécurité ainsi que celle de votre bébé.



Le pôle mère-enfant

Ses partenaires



Les sages-femmes libérales

Vous pouvez joindre une sage-femme libérale par le biais du site :

👉 <https://asflca.fr>

Ou flashez ce code directement



Rencontrer une sage-femme lors de votre grossesse, elle vous aidera à préparer votre accouchement.

La PMI (Protection Maternelle Infantile)

La Protection Maternelle et Infantile a plusieurs rôles :



Elle soutient les activités médicales de la parentalité et de la petite enfance



Elle accompagne les couples, les femmes enceintes, les parents et leurs enfants



Rendez-vous directement sur :

👉 <https://allopmi.fr/marne-51/reims.html>

Ou flashez ce code :



● Durant votre grossesse, une sage-femme de la PMI est à votre disposition pour répondre à vos questions

● Après la naissance, l'infirmière puéricultrice et la sage-femme peuvent vous aider à domicile et/ou en consultation périnatale pour l'alimentation, les pleurs, le sommeil du bébé, le portage, l'organisation de la vie quotidienne, etc...



Le pôle mère-enfant

Ses partenaires

L'acupuncture



Prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale, l'acupuncture intervient dans les troubles de la fertilité en complément avec la prise en charge en PMA. Dénuée d'effets indésirables sur votre bébé, elle peut vous apporter une solution pour les nausées/vomissements, les lombosciatiques, les troubles du sommeil, l'anxiété, le sevrage tabagique...

Pour réserver
votre séance



Ou rendez-vous directement sur :



 <https://www.doctolib.fr/sage-femme/bezannes/benjamin-parmentier>

L'acupuncture peut aider votre bébé à se tourner en cas de présentation par le siège et favoriser l'accouchement (maturation du col, induction du travail). Elle peut être utile pour favoriser ou empêcher la montée de lait, soulager la crise hémorroïdaire.

L'ostéopathe



Pour réserver
votre séance

Vous et votre bébé, pouvez bénéficier, du lundi au vendredi, de séances d'ostéopathie sur la Polyclinique Reims-Bezannes.

L'ostéopathie permet, après l'accouchement, de retrouver une bonne mobilité du bassin, des lombaires, des hanches et du coccyx ainsi que du système viscéral.

Ou rendez-vous directement sur :



 <https://to-doux.myshopify.com/collections/seance-dosteopathie>

Elle permet chez le nouveau-né, la prévention/ correction de plagiocéphalies et des brachycéphalies, le soulagement des reflux et coliques...



Le pôle mère-enfant

Les activités proposées au sein de la maternité

Les rencontres de la Maison de la famille



⌄
Pour connaître les
prochaines dates
de rencontre

La maternité organise des rencontres pour les futurs parents en partenariat avec la Ville de Reims des réunions de rencontre sur divers sujets comme :

- **L'allaitement**
- **Le rythme du bébé**
- **Le Sommeil et la place du papa**

Pour plus d'informations rendez-vous sur les dates d'ateliers en cours, rendez-vous sur le site internet de la polyclinique :

www.centredelafemme.org



Les ateliers sport et grossesse

Vous êtes enceinte et vous souhaitez suivre une activité physique adaptée à la grossesse ?

Julie et Camille proposent des séances de coaching à la Polyclinique qui permettent de vous maintenir en forme pendant la grossesse

Les séances proposent des exercices musculaires et respiratoires pour conserver de la tonicité durant la grossesse, diminuer les douleurs ressenties, contrôler la prise de poids et limiter le stress et la fatigue.

Nos deux coachs sont formées à l'accompagnement physique des femmes enceintes et adapteront le contenu en fonction de votre condition physique.



⌄
Pour connaître les
prochaines dates
de rencontre



⌄
Pour connaître les
prochaines dates
de rencontre

Les ateliers de portage

La maternité organise également des ateliers de portage pour connaître toutes les techniques pour porter bébé en douceur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://to-doux.myshopify.com/collections/atelier-de-portage>



Votre grossesse

9 Mois pour préparer l'arrivée de bébé...
et suivre votre grossesse...

La préparation à la naissance et à la parentalité

Ce sont 8 séances prises en charge par la sécurité sociale qui vous aideront à aborder la naissance avec plus de sérénité.

La 1ère séance : L'entretien prénatal précoce obligatoire

C'est un temps d'écoute et de parole proposé à partir du 4ème mois en individuel ou en couple. Il vous permet de faire connaissance avec votre sage-femme et d'aborder le suivi de la grossesse, la préparation...



Les 7 autres séances

Elles permettent de :

- Poser des questions qui vous préoccupent
- Vous aider à mieux vivre les changements liés à votre grossesse
- Vous préparer à l'accouchement (respirations, exercices physiques)
- De vous préparer à accueillir votre enfant (son arrivée, son alimentation...)



A la polyclinique Reims-Bezannes, les sages-femmes vous proposent de la préparation classique, du yoga ainsi que des visites de la maternité.



Votre grossesse

Votre suivi médical de grossesse

Les consultations obstétricales se trouvent au 3ème étage du bâtiment A.

Votre obstétricien assure le suivi médical de votre grossesse. Parfois, votre gynécologue, médecin généraliste ou sage-femme peut suivre le début de la grossesse et vous orienter vers votre obstétricien pour les échographies et au dernier trimestre.



A partir du 4ème mois de grossesse, un dossier de pré-inscription vous est remis.

Deux possibilités s'offrent à vous :

1

Déposer un dossier de pré-inscription, composé d'une fiche de renseignements

Il faudra également fournir :



Votre carte vitale



une photocopie de votre pièce d'identité



Votre carte de mutuelle



Un justificatif de domicile

OU

2

Faire son inscription en ligne via l'application My Courlancy



Rendez-vous sur :

[/www.mycourlancy.com/](http://www.mycourlancy.com/)

Une fois complété, merci de déposer le document au secrétariat du bloc obstétrical (boîte aux lettres prévue).



Votre grossesse

Anesthésie

La consultation d'anesthésie se trouve au 1er étage du bâtiment A.

Il s'agit d'une consultation obligatoire et elle doit être réalisée deux mois avant la date prévue d'accouchement. Prenez votre rendez-vous dès le 6^{ème} mois.

Pensez à apporter votre carte de groupe sanguin et vos ordonnances si vous suivez un traitement.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

En contactant le secrétariat des
anesthésistes :

 03 26 05 31 62


Ou directement sur Doctolib 
via ce lien :

[https://www.doctolib.fr/cabinet-medical/reims/
anesthesistes-groupe-courlancy](https://www.doctolib.fr/cabinet-medical/reims/anesthesistes-groupe-courlancy)



Votre dossier médical

Votre dossier médical est informatisé et en lien avec tous les services (obstétriciens, anesthésistes, sages-femmes). Vous pouvez le consulter via :

www.centredelafemme.org  

Conservez toujours avec vous votre carte de groupe sanguin, ainsi que les résultats des examens (bilans sanguins) complémentaires. A chaque consultation et le jour de votre accouchement, venez avec les résultats imprimés (Les sérologies de début de grossesse, prélèvement vaginal, carte de groupe sanguin).

La version numérique, consultable sur votre téléphone, ne sera pas suffisante.







Votre accouchement

*Lorsque le grand jour arrive...
Celui de la naissance de votre enfant...*



Quelques conseils...

Avant de partir de votre domicile pour votre accouchement :

- N'hésitez pas à prendre une douche ou un bain 
- Mettez des vêtements propres 
- Pensez à ôter vos piercings, bijoux, vernis et faux ongles 
- N'oubliez pas de prendre votre dossier de grossesse 

Venez avec un sac contenant **uniquement** les affaires nécessaires pour la salle de naissance, c'est-à-dire avec les vêtements de naissance de votre bébé et quelques affaires pour vous.



Si vous n'avez pas accouché la veille de votre terme, pensez à téléphoner aux consultations sage-femme pour un rendez-vous de monitoring le lendemain.

Dans certaines situations, votre travail peut-être déclenché. Dans ce cas, il peut être plus long qu'en cas de travail spontané.

Certains déclenchements peuvent être programmés, mais jusqu'au jour J, la date peut en être reportée, en fonction des urgences et de l'activité au bloc obstétrical.



Votre accouchement

Votre arrivée à la maternité

Quelque soit l'heure du jour ou de la nuit...

Vous êtes invitée à vous présenter directement aux urgences maternité au 3ème étage.



La journée, une entrée spécifique et un ascenseur vous sont réservés. La porte d'entrée des urgences maternité se trouve face à vous lorsque vous sortez de l'ascenseur.



La nuit, à partir de 21h30, lorsque vous vous présentez devant cette porte, veuillez signaler votre présence en appelant à l'interphone. Un agent de sécurité vous accompagnera jusqu'au bloc obstétrical.



Vous serez accueillie par l'équipe obstétricale, présente 24/24h. Une sage-femme, accompagnée d'une auxiliaire de puériculture, vous guident et vous soutiennent tout au long du travail. Les gynécologues-obstétriciens sont appelés en cas de nécessité. Les anesthésistes sont disponibles 24/24h pour assurer la prise en charge de votre douleur. Une équipe de pédiatres assure le suivi de votre bébé dès la naissance et au cours du séjour.



Quel que soit votre mode d'accouchement, nous veillerons à votre confort et bien-être. Pour préserver la tranquillité de cet événement et garantir le bon déroulement de votre accouchement, un seul et même accompagnant est présent auprès de vous en salle de naissance.

Si votre accouchement se présente simplement, vous pouvez boire (eau non gazeuse) durant le travail.



Votre accouchement

Vous devez avoir une césarienne programmée

Votre gynécologue en définira les modalités avec vous, il vous remettra un consentement éclairé et vous donnera les explications nécessaires. Vous serez appelée par une infirmière la veille de l'intervention. Votre entrée est prévue le matin même de l'intervention sauf indication contraire. Le jour de l'intervention votre accompagnant pourra assister à la césarienne (selon indication) et suivre votre enfant pour les soins.



Si vous avez une césarienne programmée, vous pouvez consulter le carnet de bord de césarienne via le flashcode ci-dessous



Et après, une fois bébé arrivé...



Juste après la naissance, votre bébé est placé contre vous pour faire connaissance, se réchauffer, échanger des regards et retrouver ses repères sensoriels. Votre bébé est alors rassuré, il est plus calme. Si vous avez choisi de l'allaiter, la première tétée en sera facilitée.



Votre séjour à la maternité

Après deux heures minimum de surveillance en salle de naissance, vous serez accompagnée dans votre chambre au 3 CENTRE et 3 SUD.



Chaque chambre est équipée d'une salle de douche, avec une douche à l'italienne et un WC, ainsi qu'un box bébé individuel.

Lorsque vous quittez la chambre, prenez vos précautions pour tous les objets auxquels vous tenez. La polyclinique décline aucune responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous souhaitez une chambre particulière, faites-en la demande dès votre arrivée.

Veillez noter qu'en fonction du nombre d'accouchements les jours précédents, il se peut que vous soyez placée dans une chambre différente de votre choix. Votre vœu sera respecté dès que possible.



Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités de votre prise en charge.

Zzz

Si vous avez choisi une chambre particulière, votre conjoint peut rester dormir à la maternité pour vous soutenir et partager ces premiers temps d'échange avec votre enfant (ce ne sera pas possible si vous avez choisi une chambre double).



L'accompagnant ou le papa qui reste la nuit se doit de prévenir le personnel de nuit de sa présence. Par ailleurs, une tenue correcte (minimum short et tee-shirt) est exigée. La réservation est obligatoire via :

hospicado
soignons nos petites attentions
par sadexo

*Selon conditions sanitaires en vigueur.



Votre séjour à la maternité

Présentation d'une journée type



Service du petit-déjeuner

Le petit-déjeuner vous est servi en chambre à partir de 8H00.



La matinée : soins de maman et bébé

La matinée est consacrée au passage de la sage-femme (pour examen clinique et délivrance des médicaments) et du pédiatre (à J1 et jour de la sortie). L'auxiliaire de puériculture passera en chambre afin de partager avec vous l'apprentissage des soins d'hygiène et du bain de votre enfant.



Service du déjeuner

Le déjeuner est servi en chambre à partir de 12h00.



L'après-midi : Temps libre

Suite au déjeuner, accordez-vous un temps de repos. Tout au long de la journée et de la nuit, l'équipe se tient disponible entre ses visites pour vous accompagner dans vos premiers pas de parents.



Service du dîner

Pour vous permettre de dîner à l'heure qui vous convient, le plateau de 18h30 est débarrassé par vos soins dans le chariot de service laissé dans le couloir.



Votre séjour à la maternité

Soins à la maman

Les soins à la maman sont réalisés par la sage-femme du service. Votre gynécologue obstétricien peut passer selon votre demande pendant votre séjour.



Soins au bébé

La venue au monde d'un bébé est un moment fort, une rencontre où les émotions s'entremêlent. Patience... Il faut faire connaissance, apprendre à s'approprier mutuellement. Cela passe par le regard, le toucher, l'odorat, la parole...

Tous les soins au bébé sont faits en votre présence ou celle du papa. Le pédiatre examine votre bébé dans les 24 heures suivant sa naissance et avant sa sortie. Quelle que soit l'alimentation choisie pour votre enfant, l'équipe vous soutient et vous guide.

L'équipe vous encourage à garder votre enfant 24h/24 (sauf indication médicale), afin de vous adapter plus facilement à ses rythmes.

Les examens réalisés à votre bébé, au cours du séjour, sont :



Le test de Guthrie



Le dépistage de l'audition



Votre séjour à la maternité

Les visites



LIMITÉES AU 2ème PARENT ET A LA FRATRIE



Pour le nouveau-né, il n'y a pas de jour ni de nuit... préparez-vous !

Pour vous permettre de mieux comprendre les besoins et les rythmes de votre enfant, de vous adapter et de vous reposer, les visites sont limitées au 2ème parent et à la fratrie.



Les souvenirs

Pour garder un souvenir de la naissance de votre enfant, une photographe vous rendra visite durant votre séjour.

Cette séance photos n'est pas obligatoire et est sans obligation d'achat.



Les consignes à respecter

Pour des raisons de sécurité, la maman et le bébé devront porter en permanence un bracelet d'identification. N'hésitez pas à signaler à l'équipe s'il n'est plus en place.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, le bébé doit rester en permanence dans le service. Il est interdit de descendre dans le hall central avec le bébé ou de sortir de la maternité durant l'hospitalisation.

Si vous devez vous absentez (Etat civil, consultation...) et que vous n'avez personne pour garder votre bébé, vous pouvez le confier à l'équipe en fonction de ses disponibilités.

Pour vos déplacements avec bébé dans le service, laissez-le dans son berceau, ne traversez pas les couloirs avec bébé dans vos bras.



Votre séjour à la maternité

Les dépassements d'honoraires

Les praticiens qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à des horaires libres (secteur 2).



Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires qui relèvent de leur seule discrétion et qui resteront à votre charge ou celle de votre mutuelle.

N'hésitez pas à en parler à votre praticien et à lui signaler toute difficulté.



Les modalités de sortie

Les sorties ont lieu tous les jours, weekend et jours fériés compris.

- Elles sont prévues en fin de matinée, après validation du gynécologue et du pédiatre mais également de la visite de l'auxiliaire de puériculture et de la sage-femme.
- Vous récupérerez auprès de l'infirmière puéricultrice, les ordonnances de votre enfant et son carnet de santé. Prenez rendez-vous auprès de votre médecin traitant à 10 jours de vie de votre bébé. Prenez également votre RDV pour la visite post natale.
- Vous devez vous présenter au bureau des sorties afin de régler les éventuels dépassements d'honoraires et suppléments hôteliers.
- Prévenez le personnel lorsque vous quittez la chambre (ou laissez la porte ouverte).
- Dans les 15 jours qui suivent votre sortie, vous recevrez un mail provenant de la HAS (Haute Autorité de Santé) afin d'évaluer la qualité de votre séjour (accueil, prise en charge, chambre et repas, sortie de l'établissement).
Nous vous remercions du temps que vous voudrez bien y consacrer, ce qui nous permet de nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins.



Déclaration de naissance

Formalités relatives à la déclaration de naissance



Un agent du bureau de l'Etat civil au RDC du bâtiment principal de la polyclinique Reims-Bezannes prendra contact avec vous pour réaliser les formalités administratives sur place.



La déclaration de naissance doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance.

Vous devez transmettre :



La déclaration de naissance remis le jour le l'accouchement



Le livret de famille et/ou la reconnaissance anticipée



Les deux pièces d'identité

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert du lundi au vendredi de :



9h00 à 12h00



13h30 à 16h30



*Ne quittez pas le service maternité sans avoir déclaré votre enfant.
Tout oubli expose à des démarches juridiques complexes et onéreuses.*



Annexes

- 1 Ma liste de maternité
- 2 Ma to do list de femme enceinte
- 3 Tarifs prestations hôtelières maternité
- 4 Prestations hôtelières accompagnant- Hospicado
- 5 Règlement des visites au sein de la maternité
- 6 Les directives anticipées et la personne de confiance



La valise de Bébé

Pour le séjour

- ♥ Environ 6 changes : bodys, pyjamas, brassières, chaussettes, bavoirs
- ♥ Des couches
- ♥ Des carrés de coton
- ♥ Du liniment
- ♥ Du cytelium pour le soin de cordon (en pharmacie)
- ♥ Des serviettes de toilette ou des capes de bain
- ♥ Un savon doux
- ♥ Un thermomètre de bain
- ♥ Un thermomètre pour votre bébé

Pour l'accouchement

- ♥ Un body
- ♥ Un pyjama velours
- ♥ Une brassière de laine ou un gilet
- ♥ Des chaussettes ou des chaussons
- ♥ Un bonnet
- ♥ Une turbulette/gigoteuse

Ma liste maternité

Retrouvez tous les indispensables

La valise de Maman

Pour le séjour

- ♥ Des grandes protections hygiéniques
- ♥ Des culottes en tissu ou slips jetables
- ♥ Bas de contention si votre médecin vous en a prescrit pendant votre grossesse
- ♥ Nécessaire et linge de toilette
- ♥ Veilleuse ou lampe de chevet pour votre confort nocturne et celui de votre bébé

Pour l'accouchement

- ♥ Une grande serviette de toilette
- ♥ Un maillot de bain 2 pièces ou une brassière (optionnel)
- ♥ Un brumisateur (optionnel)
- ♥ Une tenue pour le retour en chambre : grand tee-shirt ou chemise de nuit
- ♥ Un peu d'occupation : livre, musique...
- ♥ Un petit encas et un peu d'occupation pour le papa

Si vous souhaitez allaiter...

- ♥ Des tenues confortables et des soutien-gorges d'allaitement
- ♥ Une crème pour vos mamelons (préférez la lanoline pure)
- ♥ Un coussin d'allaitement

Des accessoires type tétines, bout de sein, coquillages d'allaitement... pourraient vous être utile mais selon vos envies et convictions, il n'est pas forcément nécessaire de les acheter.

Mes documents à ne pas oublier...

- ♥ Pièce d'identité / Carte vitale / Carte mutuelle
- ♥ Livret de famille / Reconnaissance anticipée
- ♥ Carte de groupe sanguin avec 2 déterminations
- ♥ Tous mes résultats de prises de sang et prélèvement vaginal (format papier)
- ♥ Examens radiologiques éventuels



En cas de diabète gestationnel, j'apporte mon appareil de surveillance et mon carnet de glycémies

Ma "TO DO LIST" de future maman

- Faire ma déclaration à Sécurité Sociale et à la CAF**
- Mettre à jour ma carte d'identité, ma carte vitale et ma mutuelle (nom identique)**
- Préparer mon porte-documents**
(carte de groupe, prises de sang...)
- Visiter le site de la maternité**
Rendez-vous sur : www.centredelafemme.org
- M'inscrire à la maternité et la visiter**
- Choisir et contacter une sage-femme libérale**
Rendez-vous sur : www.asflca.com
- Prendre rendez-vous chez l'anesthésiste au 7ème mois (30-32SA)**
 - Se renseigner sur le projet de naissance**
 - Faire ma reconnaissance anticipée**
 - Préparer ma valise selon la liste maternité**



PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Votre confort

Tarifs applicables au 1er janvier 2021

Étiquette patient



CHAMBRE PARTAGÉE

7€/JOUR

CHAMBRE INDIVIDUELLE

Une mutuelle prend généralement en charge une partie ou la totalité de la chambre, par ailleurs nous pratiquons le tiers payant avec 95% des mutuelles, vous ne réglez que la différence. Renseignez-vous lors de votre préadmission.

	110 € <input type="checkbox"/> CONFORT	150 € <input type="checkbox"/> GRAND CONFORT	190 € <input type="checkbox"/> PRESTIGE <u>LIT DOUBLE & SALON</u>
<input type="checkbox"/> TV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> JOURNAL L'UNION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> PETITS DÉJEUNERS GOURMETS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> DOUDOU&COMPAGNIE Un doudou plein de tendresse offert à votre bébé		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> BOX MAMAN EN OR Des Artisans locaux vous chouchoutent avec un jolie cadeau		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> DÎNER ÉTOILÉ Dîner en chambre signé Bernard Bach, Chef 2 étoiles MICHELIN			<input checked="" type="checkbox"/>

TÉLÉPHONE 5€ L'OUVERTURE DE LIGNE + LE PRIX DES COMMUNICATIONS Contactez les hôtesses d'accueil dès votre arrivée en chambre

Bon à savoir Les prestations sont calculées par jour d'occupation. Les remboursements mutuelles aussi. Total / jour **€**

CHAMBRE PARTAGÉE ET MUTUELLE

J'ai choisi la chambre/box partagé(e) mais aucune n'était disponible :

j'autorise l'établissement à effectuer les démarches pour demander la prise en charge totale de la chambre particulière par ma mutuelle. L'établissement s'engage à ne pas facturer au delà du montant de la prise en charge.

Je m'engage à payer les prestations présentement choisies *Cachet de l'administration*

A Bezannes, le
/ /2020

Signature avec "lu et approuvé"

Cachet de l'administration

A conserver avec vous pendant votre séjour

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Confort Accompagnant

Tarifs applicables au 04 janvier 2021



Bon à savoir

IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES HORAIRES SUIVANTS :

LE PETIT-DÉJEUNER	Commandez avant 07h30
LE DÉJEUNER	Commandez avant 11h30 <i>Passé 11h30, rendez-vous au self ou en boutique pour vous restaurer.</i>
LE DÎNER	Commandez avant 17h30

Un problème avec votre commande ?

VOUS POUVEZ CONTACTER LA RÉFÉRENTE HÔTELIÈRE :
DEPUIS LE TÉLÉPHONE DE LA CHAMBRE, COMPOSEZ LE :

51 504

LES WEEKENDS ET JOURS FÉRIÉS, COMPOSEZ LE :

51 398

(1) Nous vous conseillons de commander vos repas au jour le jour afin de ne pas avoir une commande inutile sur des jours de sortie par exemple.

Règlement des visites du service maternité

- Les visites du public ne sont pas autorisées en service maternité
- Seule la visite du deuxième parent et de la fratrie est autorisée
- Elle est vivement déconseillée en cas de maladie contagieuse

Droits et devoirs du papa ou de l'accompagnant

- 1 Il est autorisé le matin pour la participation et l'apprentissage **des soins au bébé**.
- 2 Il est autorisé **après 20h** en **chambre seule uniquement** à condition de prévenir le personnel de sa présence pour **la sécurité de tous**.
- 3 L'établissement ferme ses portes **le soir à 21h**.
- 4 Le papa ou l'accompagnant qui reste passer la nuit se doit de **prévenir le personnel** de nuit de sa présence.
- 5 Si le papa ou l'accompagnant souhaite passer la nuit, il peut **participer aux différents soins du bébé**.
- 6 Une tenue correcte est exigée pour le papa ou l'accompagnant passant la nuit : **tee-shirt + short minimum**
- 7 **Le lit d'appoint et le petit-déjeuner** sont facturés. La demande sera faite par l'application *Hospicado*. Le lit sera fourni suivant la disponibilité. Il n'est pas autorisé en chambre double.
- 8 Le lit hospitalier est **à l'usage exclusif de la maman excepté en chambre prestige**.
- 9 Le papa ou l'accompagnant qui reste passer la nuit s'engage à **respecter le personnel** et **ne pas faire de bruit**.
- 10 Le personnel se donne le droit :
 - De rappeler et de faire respecter les règles
 - De demander à quitter l'établissement si les conditions ne sont pas respectées



FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE



A remplir à chaque hospitalisation

Date hospitalisation :

Le patient hospitalisé (ou étiquette)

Je soussigné(e)

Nom d'usage:

Nom de naissance:

Prénom..... Sexe : M / F

Né(e) le ___ / ___ / ___ Mail :

Je souhaite désigner comme personne de confiance durant cette hospitalisation :

Personne de confiance :

Nom d'usage: Prénom.....

Qualité (lien avec la personne) :

Adresse.....

Code Postal : _____ Ville :

Téléphone : / / / /

Mail :

Je l'ai informée de sa désignation comme personne de confiance. Cela vaut pour toute la durée de l'hospitalisation, sauf si révocation de l'une des deux parties, ainsi que la loi l'y autorise à tout moment.

Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer : oui non

J'ai rédigé mes directives anticipées : oui non

J'ai remis un exemplaire à ma personne de confiance : oui non

Fait à :

Signature du patient

Le :

Signature de la personne de confiance
(Recommandée)

Si vous ne pouvez pas écrire, 2 témoins peuvent attester votre choix par écrit.

Je souhaite révoquer la personne citée ci-dessus.

Date et signature du patient hospitalisé :

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance

Fait à :

Signature du patient

Le patient ne peut pas désigner de personne de confiance

Motif :

Signature soignant :

FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Témoin 1 : Je soussigné(e)

Nom d'usage:

Prénom :

Nom de naissance :

Qualité (lien avec la personne) :

atteste que M/MME

- a désigné librement et de manière éclairée la personne de confiance

- lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées si un jour elle n'était plus en état de s'exprimer : oui non

- lui a remis un exemplaire de ses directives anticipées : oui non

Fait à :

le :

Signature :

Témoin 2 : Je soussigné(e)

Nom d'usage:

Prénom :

Nom de naissance :

Qualité (lien avec la personne) :

atteste que M/MME

- a désigné librement et de manière éclairée la personne de confiance

- lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées si un jour elle n'était plus en état de s'exprimer : oui non

- lui a remis un exemplaire de ses directives anticipées : oui non

Fait à :

le :

Signature :

Si vous ne pouvez pas écrire, 2 témoins peuvent attester votre choix par écrit

Informations « personne de confiance » remises au patient

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées permettent à quiconque d'exprimer ses volontés, notamment sur la fin de vie, pour les faire valoir dans le cas où il ne serait plus en capacité de s'exprimer. C'est un droit depuis la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, renforcé par la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

1. Quel est le rôle des directives anticipées ?



Elles sont destinées à recueillir vos volontés sur votre fin de vie, dans la situation où vous ne seriez plus en capacité de vous exprimer.



Depuis la loi de 2016, elles sont opposables au médecin, sans limite de durée, modifiables et révocables à tout moment. Toute personne majeure peut rédiger ses directives anticipées, sur papier libre daté et signé, ou sur le modèle de la Haute autorité de santé disponible sur le site du CNSPFV : www.parlons-fin-de-vie.fr > rubrique « Je m'intéresse à la fin de vie »

2. Informations importantes à mentionner



Vos attentes, vos craintes, vos limites

concernant certains traitements ou certaines situations de fin de vie



Assistance respiratoire

Réanimation cardio-circulatoire

Nutrition et/ou hydratation artificielles

Dialyse

Autres



Vos souhaits et croyances de nature non médicale

Ils ne sont pas considérés comme des directives mais peuvent être précisés

3. Avec qui en parler ?



Famille



Proche



Toute personne avec qui vous souhaitez en parler et qui peut vous aider à réfléchir



Professionnel de santé



Association de patients ou d'accompagnement

4. Les transmettre et les conserver Comment ? Sur papier libre ou formulaire dédié



Dans votre dossier médical en les confiant à votre médecin



Chez votre personne de confiance / Votre famille / Un proche



Avec vous, en donnant des copies à votre entourage



Dans votre dossier médical partagé / Mon espace santé (déploiement prévu en 2022)

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous avez choisi une personne de confiance, elle est d'accord pour relayer votre parole dans l'éventualité où vous ne pourriez plus vous exprimer. Vous pouvez désigner votre personne de confiance à tout moment à condition d'être majeur, sur formulaire ou papier libre cosigné. Choisir une personne de confiance n'est pas obligatoire, c'est un acte libre.

1. Quel est son rôle ?

Ce n'est pas elle qui décide à votre place. Elle témoigne de qui vous étiez et de votre volonté si elle la connaît. L'avis de la personne de confiance prévaut sur l'avis de toute autre personne. La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir en cas d'urgence.



Vous soutenir et vous accompagner

Elle vous soutient et vous accompagne dans votre parcours médical : consultations, entretiens médicaux, etc. Elle vous aide à dialoguer et à réfléchir aux conditions de votre fin de vie.



Vous représenter

Elle vous représente auprès du personnel médical en matière de soins et d'actes médicaux selon vos propres volontés, si vous n'êtes plus en capacité de vous exprimer.

2. Qui peut devenir ma personne de confiance ?



Parent/
Proche



Médecin



Autre
professionnel
de santé

Votre personne de confiance doit être quelqu'un qui vous connaît bien et en qui vous avez confiance.

Elle doit faire preuve de confidentialité et de compréhension pour transmettre de façon précise et fidèle vos souhaits au moment venu.

3. Comment désigner ma personne de confiance ?



Sur papier libre ou formulaire cosigné par votre personne de confiance et vous.

Exemple de formulaire >
www.has-sante.fr



Indiquez le nom, le prénom et les coordonnées de votre personne de confiance sur vos directives anticipées si vous en avez.



Informez vos proches et / ou votre médecin traitant

4. Vous représenter



Votre personne de confiance est consultée en priorité par l'équipe médicale pour tout questionnement vous concernant.



Si vous ne pouvez plus vous exprimer, elle vous représente auprès du personnel médical en matière de soins et d'actes médicaux selon vos propres volontés.



En cas de procédure collégiale, qu'elle peut initier, elle est consultée pour éclairer l'équipe soignante et elle est informée de la décision prise.



Elle peut faire le lien avec votre famille ou vos proches.

Notes

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

